

Un accord est intervenu avec le Gouvernement cubain qui a accepté d'amorcer les négociations en vue d'un règlement de réclamations canadiennes dans un proche avenir; on s'attend à ce qu'un accord semblable intervienne sous peu avec la Yougoslavie.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de plusieurs autres pays la question des réclamations présentées par des Canadiens à la suite de la confiscation de leurs biens sans indemnisation. Il a prêté aussi une assistance officieuse aux citoyens canadiens qui ont présenté des réclamations à la République fédérale d'Allemagne pour cause de mauvais traitement et de persécution pendant la guerre.

Direction des affaires consulaires

La Direction des affaires consulaires s'occupe de toutes les questions consulaires, à l'exception des passeports et autres documents de voyage qui relèvent de la compétence du Bureau des passeports. Elle répond aux très nombreuses demandes de renseignements qui émanent du public au Canada et fournit quotidiennement des conseils et des directives aux missions du Canada à l'étranger, en ce qui concerne notamment la protection et l'aide à accorder, en cas de difficultés, aux voyageurs canadiens qui se font de plus en plus nombreux. Des millions de Canadiens traversent chaque année la frontière pour se rendre aux États-Unis, des milliers d'autres suivent les itinéraires traditionnels qui conduisent aux pays d'Europe, et aujourd'hui, un nombre croissant de jeunes Canadiens sont attirés par le Mexique, l'Amérique du Sud, l'Afrique et des pays aussi lointains que le Népal et l'Afghanistan. On évalue par exemple à 460,000 le nombre de Canadiens qui se sont rendus en Grande-Bretagne, et à 10,000 le nombre de ceux qui ont visité la Thaïlande en 1971.

En plus de l'immatriculation des résidents canadiens à l'étranger et des dispositions à prendre pour leur protection et celle des biens canadiens dans les pays étrangers en cas de situation critique, les services consulaires assurés en faveur des Canadiens qui résident ou voyagent à l'extérieur, ainsi que pour d'autres personnes, comprennent les suivants:

Passeports et visas

- Délivrer des passeports diplomatiques, spéciaux, ordinaires et d'urgence;
- délivrer des visas diplomatiques et de courtoisie aux hauts fonctionnaires étrangers;
- délivrer des visas d'immigrants ou de non-immigrants, et des lettres d'introduction dans les pays où le service canadien d'immigration n'est pas représenté.

Citoyenneté

- Prêter conseils et assistance sur les questions de citoyenneté;
- tenir un registre officiel des naissances.